



Liège, le 24/10/12

2012/CP59

## ***Budget 2013 de la Région wallonne : les estimations du CESW***

---

Chaque année, le **Conseil économique et social de Wallonie** – et particulièrement sa Commission « Budget-Finances » – se penche avec grande attention sur les **questions relatives au budget de la Wallonie**, tant il est vrai que la politique budgétaire traduit concrètement **l'ensemble des politiques de développement de la Région**.

Cette année, le Conseil a voulu affiner ses outils d'analyse et a réalisé un important travail portant sur la préfiguration du budget de la Région wallonne pour l'année 2013.

Le **modèle développé par le CESW** permet **d'estimer les perspectives budgétaires régionales**, tant en recettes qu'en dépenses.

**Cet outil est évolutif** et intégrera, pour les prévisions des années futures, les modifications apportées à la loi de financement et les changements introduits par les transferts de compétences.

Pour 2013, les chiffres détaillés des recettes et des dépenses sont repris dans **le document « Préfiguration du Budget de la Région wallonne »**.

De manière globale, on peut retenir :

- que le total des **recettes** estimées pour le budget initial 2013 (voir le tableau p 1.) s'élèvera à **7, 141 milliards €** (progression de 1,3% par rapport à 2012) ;
- que le total des **dépenses** estimées pour le budget initial 2013 (voir le tableau p 3.) se montera à **7, 743 milliards €** (progression de 0,6% par rapport à 2012) ;
- au niveau du solde budgétaire, l'effort budgétaire à réaliser pour maintenir la trajectoire serait de **18,707 millions €**.

Le CESW constate que l'objectif d'équilibre budgétaire pour 2015 ne sera possible que si la Wallonie continue en 2013 à adopter des mesures budgétaires contraignantes de réductions des dépenses. Ces restrictions budgétaires sont particulièrement lourdes pour certains organismes d'intérêt public régionaux.

En outre, le Conseil attire l'attention sur le fait que les données budgétaires n'intègrent pas les budgets concernant la Stratégie de relance, la Dynamique 2022 et les transferts de compétences liés à la réforme de l'Etat.

\*\*\*\*